



Centre Hospitalier de Lens

Décision du Directeur Général relative à la composition de la Commission des Usagers

Décision enregistrée sous le

N°13/2021

Le Directeur Général du Centre Hospitalier de Lens,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L. 1112-3, R. 1112-79 à R. 1112-94,

Vu l'avis de la Commission Médicale d'Etablissement du Centre Hospitalier de Lens le 15 décembre 2020

Décide que la composition de la Commission des Usagers est modifiée comme suit à compter du 11 janvier 2021 :

Article 1. Sont membres avec voix délibérative

- Le Président, Représentant des Usagers : Monsieur Gérard ABRAHAM
- Le Vice-Président, Médiateur non médical : Monsieur Emmanuel KRYZANIAK
- La personne désignée par le Représentant légal de l'établissement : Madame Nora BOUGHRIET, Responsable de la Direction des Relations avec les Usagers et des Affaires juridiques
- Les Médiateurs médicaux désignés par le représentant légal de l'établissement, après avis de la Commission Médicale d'Etablissement (CME) :
 - Madame le Docteur Angélique GUILLAIN, titulaire
 - Monsieur le Docteur Mostafa IBRAHIM, suppléant
 - Madame le Docteur Elisa KLAPKA, suppléant
- Les Médiateurs non médicaux désignés par le représentant légal de l'établissement
 - Monsieur Emmanuel KRYZANIAK, titulaire
 - Madame Cathy PAWLOWSKI, suppléante
- Les représentants des usagers désignés par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé
 - Monsieur Gérard ABRAHAM (Alliance du cœur), titulaire
 - Madame Annie POEYDOMENGE (UFC Que Choisir), titulaire
 - Monsieur Michel EBERLE (Fédération Nationale des Associations de Retraités), suppléant
 - Madame Nathalie LESNE (UNAPEI), suppléante



Groupement Hospitalier de Territoire de l'Artois
Centre Hospitalier de Lens
99, Route de La Bassée - Sac Postal 08
62307 LENS Cedex
Téléphone : 03 21 69 12 34
www.ch-lens.fr

Article 2. Sont membres avec voix consultative :

- Monsieur le Docteur Ivan TOUZE, médecin coordonnateur de la gestion des risques associés aux soins
- Madame le Docteur Dominique TRIVIER, Praticien hygiéniste
- Madame Agnès WYNEN, Directeur Qualité et coordonnatrice générale des soins

Article 3. Durée du mandat

La durée du mandat des médiateurs et des représentants des usagers est fixée à trois ans renouvelables.

Le mandat des autres membres de la commission prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions aux titres desquels les intéressés ont été désignés.

Article 4. Publication de la présente décision

La liste des membres de la Commission des usagers est portée à la connaissance des patients par voie d'affichage et au travers d'un document dans le livret d'accueil.

Elle est également diffusée sur le site intranet et internet du CH de Lens.

La présente décision est transmise, pour information, à Monsieur le Professeur Benoît VALLET, Directeur général de l'ARS Hauts-de-France.

A Lens, ce 11 janvier 2021

Le Directeur Général,

Bruno DONIUS

